



Direction du Développement durable et
et de la Proximité

Service de l'Urbanisme

DEMANDE D'ATTESTATION D'ADRESSE

DEMANDEUR :

Nom :

Adresse postale :

Téléphone :

Email :

TERRAIN CONCERNE PAR LA DEMANDE :

N° de la parcelle (n° de lot et n° d'identifiant cadastral – NIC*) :

Quartier :

Rue :

(*) le NIC est le n° en 6 chiffres-4 chiffres apparaissant dans l'acte notarié

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE A TOUTE DEMANDE :

Si vous êtes propriétaire :

Copie de l'acte notarié ou facture à votre nom

Copie de la pièce d'identité du demandeur

Si vous êtes locataire :

Copie du bail d'habitation ou attestation de logement

Copie de la pièce d'identité du demandeur

OBJET ET MOTIF DE LA DEMANDE :

.....

.....

▲ Obligations légales relatives à la vie privée :

La Ville de Dumbéa, en sa qualité de responsable de traitement, collecte directement auprès de vous des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement automatisé aux fins de suivi et de gestion exclusive de l'adressage de la Ville (numéros et plaques de rue), et à des fins statistiques. L'ensemble des données doit être renseigné sous peine de ne pas pouvoir bénéficier du service. Ces données sont nécessaires pour permettre le traitement de votre demande par le service de l'urbanisme de la DDDP de la Ville de Dumbéa et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires conformes à la réglementation en la matière applicable en Nouvelle-Calédonie. Ces informations seront conservées pendant une durée de cinq (5) ans. Cette durée peut être différente si :

- Vous exercez votre droit d'opposition pour des motifs considérés comme légitimes et suivant les modalités décrites ci-après ;

- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire. Conformément à la législation informatique et libertés, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits en envoyant votre demande à : « Ville de Dumbéa - Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville au 66 avenue de la Vallée 98835 DUMBEA NOUVELLE-CALÉDONIE » en joignant une photocopie de votre pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessous, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr

DATE ET SIGNATURE DU DEMANDEUR :

1- Lorsque la plaque de rue n'est pas disponible en mairie, l'attestation d'adresse vous sera envoyée par courriel en 3 exemplaires dans les 48h.

La Ville vous recontactera pour venir récupérer votre plaque dès que cette dernière sera prête.

2- Lorsque la plaque de rue est disponible en mairie, la Ville vous contactera dans les 48h pour récupérer votre attestation d'adresse ainsi que votre plaque.

Merci de vous munir de ce formulaire lors de la récupération de toutes ces pièces.

Si vous ne pouvez pas venir récupérer votre plaque, il est possible qu'un tiers le fasse à votre place, en étant muni de sa pièce d'identité ainsi que de la vôtre, en complément de ce formulaire.

A remplir par l'administration

Plaque de rue n° :

Date de récupération :

Cachet de la Ville :

Nom, prénom et signature du demandeur :